



## **L'Historique**

*La Maison de Retraite Saint-Martin est située dans le bourg de la Canourgue.*

*La Canourgue à 550 mètres d'altitude, est située entre les Causses et l'Aubrac, entre la vallée du lot et les Gorges du Tarn.*

*La Maison de Retraite fait partie intégrante de la vie de la cité et devient même à de nombreuses occasions le centre d'activité du secteur : conférences, spectacles, stages, fêtes, repas, jardins ouvert à tous...*

Voici les grandes dates, étapes importantes dans la vie de la Maison :

### **1867**

La Canourgue, bourg de 1343 habitants, vit essentiellement d'agriculteurs, de commerces, d'artisanat et de magnaneries.

Le Curé de la paroisse sollicite l'installation d'une Communauté Religieuse vers 1868-1869. Visites, installation de 3 sœurs gardes-malades à vocation hospitalière dans les modestes locaux achetés par la Paroisse.

### **1870**

Création d'un orphelinat et accueil de vieillards isolés.

### **1897**

Le Bureau de bienfaisance et le Conseil Municipal, conscients des besoins du bourg, conçoivent et réalisent le projet d'un hospice qui prendra le nom d'hôpital Théophile Roussel (crédits libérés sur les recettes du PMU).

### **1900**

Ouverture de l'Hospice.

### **1904**

Classe maternelle « Asile » jusqu'en 1936.

### **1914-1918**

Accueil de militaires en convalescence.

### **1936-1940**

Accueil de réfugiés espagnols malades ou convalescents.

Création d'une section maternité (pour pallier à la pénurie d'essence des médecins) qui fonctionnera jusqu'en 1956.

Durant la guerre, l'établissement reçoit des soldats allemands et yougoslaves en convalescence.

L'hospice accueille toujours les personnes âgées nécessiteuses, malades ou isolées.

### 1963

A l'initiative de la municipalité, projet de construction d'une Maison de Retraite pour répondre, certainement, aux désirs des personnes âgées un peu plus fortunées et plus valides.

### 1966

Ouverture du bâtiment II, appelé « Maison de Retraite ».

L'établissement fonctionne alors avec deux prix de journée : hospice et maison de retraite.

### 14/09/1966

Création d'une Association loi 1901 pour gérer l'ensemble de ces services.

### 1974-1976

L'humanisation du bâtiment I et la mise en service d'un bâtiment neuf (III) permettent de mieux répondre aux besoins du secteur.

### 1978

La généralisation des retraites, entraînant la suppression de trop grandes inégalités, permet d'unifier le prix de journée. Seul l'état de santé des pensionnaires va engendrer deux formes de prises en charge : valides et invalides.

Agrément pour 60 lits valides et 20 lits invalides.

### Juillet 1983

La Communauté Religieuse qui assurait la Direction de l'établissement depuis 114 ans, se retire.

### 1984

L'augmentation du nombre d'invalides va provoquer une légère modification de l'agrément : 50 lits valides, 30 lits invalides, 90 lits autorisés.

### 1985

La création d'une section forfait soins (65 lits agréés) entraîne un début bien modeste de médicalisation par la création d'un poste d'infirmière et d'un demi poste d'aide-soignante (les soins étaient assurés par les infirmiers libéraux).

### 1988

Mise en place d'un service de nuit avec des aides-soignants, en raison de l'état de santé et des besoins des résidents.

### 1<sup>er</sup> juillet 1988

Mise en place d'une section Cure Médicale de 40 lits avec une infirmière et 7 aides-soignantes.

Les soins médicaux sont assurés par trois médecins du village afin de respecter le libre choix des patients.

### 1990-91-92

#### REAMENAGEMENT ET EXTENSION

Aménagement de chambres adaptées aux problèmes des personnes démentes : 18 lits, pour offrir aux résidents des locaux conformes à leur nombre et à leurs besoins.

Amélioration des conditions de travail du personnel soignant : infirmerie, salle de soins, cabinet médical pour adapter les services médicaux à la nouvelle vocation sanitaire de l'établissement.

### 1<sup>er</sup> juin 1989

La section Cure Médicale est portée à 50 lits avec 2 infirmières et 8 aides-soignantes, ce qui permet d'adapter l'établissement aux demandes, de recevoir des retraités de plus en plus âgés et dépendants, et de les garder quel que soit leur état jusqu'à la fin de leur jours.

### Fin 1990

Mise en place d'un système d'appel sans fil par liaison radio. Le remplacement de notre système d'appel traditionnel apportera aux résidents un maximum de sécurité :

- le résident à la possibilité de lancer un appel de n'importe quel endroit : chambre, escalier, salle d'eau, jardin... et ce dans un rayon de 500 mètres,
- le personnel de garde identifie immédiatement l'appel, où qu'il se trouve, grâce à un récepteur portable à affichage digital qui peut mémoriser quatre appels.

Le veilleur de nuit, en particulier, voit ainsi son autonomie fortement accrue. Il peut répondre très vite à l'appel et dispose d'un acquittement direct auprès du résident.

### 1992

Création de deux emplois :

- ergothérapeute,
- animatrice,

Destinés à répondre aux besoins et aux problèmes soulevés par les résidents non autonomes.

### 1993

La section de cure est portée à 65 lits et le forfait soins à 40 lits avec 3 infirmières et 10 aides-soignants.

Agréments 105 lits.

### 1994-1995

Aménagement de services adaptés aux déments : salons d'étage, salles à manger.

### 1996

Mise aux normes de conformité en matière de sécurité incendie et de sécurité des personnes, en particulier services adaptés nécessités par les résidents déments.

Projet d'un espace vert clos pour ces mêmes résidents.

**1996-1997-1998**

Plan de formation généraliste (tous les personnels) et spécifique (technicité et formation qualificative).

Projet de vie - règlement intérieur.

**1997**

Création d'un service de prise en charge thérapeutique.

**1998 - 1999**

1<sup>ère</sup> démarche qualité

**26 Décembre 2001**

Convention tripartite 1<sup>ère</sup> génération

95 lits EHPAD + 10 lits valides.

Projet établissement, projet de vie, projet de soin.

Livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, contrat de séjour.

**2005**

115 lits EHPAD

**30 Octobre 2007**

Convention tripartite 2<sup>ème</sup> génération

**16 juin 2008**

Avis favorable du CROSMS. Capacité à 135 places

**01 Juillet 2010**

Ouverture de l'unité du Massegros : 40 places